



## Rapport au Conseil communal de Pully

### Préavis n° 9-2015

#### Réseau informatique dans les bâtiments scolaires Crédit demandé CHF 880'000.00

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 9-2015 s'est réunie le 7 mai à la Maison pulliérane.

Etaient présents: MM. Michel AGUET, Luciano BERNARDONI, Jean-Philippe CLAVEL, Richard GOLAY, Fabio MARCHETTO (président), Steve MONNARD et Yassin NOUR.

Etaient excusés: MM. Jean-Luc DUVOISIN et Mauro PASCALE.

La commission a été reçue par M. Gil REICHEN, syndic, ainsi que MM. Alain DELALOYE et Gérald PITTET du Service informatique de la Direction de l'administration générale. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et pour la qualité de leurs explications.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par une présentation du projet de la part des représentants de la Municipalité, suivie de l'examen point par point du préavis.

#### 1. EXAMEN DU PRÉAVIS

##### 1.1. Cadre juridique

L'objet du préavis est une conséquence de l'introduction du plan d'étude romand, après la signature de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et l'entrée en vigueur de la LEO. Cette dernière attribue aux communes la maintenance et la gestion opérationnelle des bâtiments scolaires, y compris l'installation, le développement et la maintenance des réseaux informatiques.

La volonté d'intégrer l'usage d'internet et les moyens informatiques en complément des supports traditionnels dans toutes les branches et tous les niveaux scolaires implique d'adapter le réseau informatique, obsolète voire même inexistant dans certains de nos bâtiments scolaires selon l'étude préalable effectuée en 2014.

L'Etat de Vaud imposant ses standards en termes de niveau d'équipement et de caractéristiques techniques, la marge de manœuvre de la ville de Pully est extrêmement réduite.

##### 1.2. Aspects techniques

###### 1.2.1. Câblage et wifi

Plusieurs commissaires se sont étonnés de l'équipement d'un double réseau, filaire et wifi, dans la mesure où le seul réseau wifi aurait permis une économie de près de Fr. 500.000.

Le Canton exige de toutes les communes l'équipement d'un double réseau sans en justifier la raison si ce n'est par des performances exprimées en gigabytes, ce qui apparaît guère atteignable avec un réseau wifi.

On observe depuis plusieurs années une tendance à l'interactivité de l'apprentissage par le biais d'outils informatiques tels que les écrans interactifs (en remplacement des traditionnels tableaux noirs) gourmands en bande passante, qui explique la nécessité d'un réseau câblé. Le canton exige la présence de 4 prises réseau RJ45, deux au niveau des pupitres pour permettre le branchement de l'ordinateur de l'enseignant et d'un tableau interactif, deux autres à l'usage des élèves.

D'autre part, il est prévu à terme de répandre des outils informatiques partout dans les classes, notamment des tablettes, pour lesquelles le réseau wifi est le plus adapté.

Le canton pose en outre une exigence de polyvalence, des changements d'affectation des salles de classe n'étant pas exclues à l'avenir, de sorte que chacune d'entre elles doit faire l'objet d'un équipement complet en réseau filaire et wifi. Une diminution des coûts du projet sur ce point s'avère donc également impossible.

Le câblage sera effectué essentiellement par les gaines techniques existantes, de sorte que le percement de mur sera davantage l'exception que la règle: une provision au budget pour travaux de désamiantage éventuel paraît ainsi superflue.

#### 1.2.2. Connexion à Internet

La connexion au réseau Internet est du ressort du canton, qui a conclu des accords avec Swisscom. Actuellement, la connexion des établissements scolaires de Pully se fait en ADSL, mais le canton pourrait songer à passer en VDSL.

De même, il n'est pas exclu que le canton préfère une connexion par fibre optique. Notre commune est d'ores et déjà en mesure de la proposer, ce qui se ferait à la charge du canton.

#### 1.3. Aspects financiers

Les coûts du projet figurant au § 4.1 du préavis ne sont pas établis sur la base d'une estimation, mais sur le résultat d'un appel d'offre lancé par la Municipalité, auquel une dizaine d'entreprises, pour la plupart vaudoises, ont répondu.

Le budget englobe le remplacement de certains tableaux électriques devenus hors normes, ainsi que l'installation de prises électriques pour le branchement des appareils informatiques dans certaines classes où elles sont en sous-nombre ou mal placées.

## 2. VOTE

C'est donc l'unanimité que la commission recommande au conseil d'accepter les conclusions du préavis 9-2015 sans amendement.

Au cours de sa séance du 11 mai, la Commission des finances a donné un préavis favorable sur l'objet en question à l'unanimité de ses membres présents.

Pully, le 19 mai 2015

Pour la Commission ad hoc

Fabio MARCHETTO